



Lac-Etchemin

Ville et campagne...
AU NATUREL

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 novembre 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 185-2018

"AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 32-2003 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DU SERVICE D'AQUEDUC EN LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"

RÈGLEMENT NUMÉRO 186-2018

"AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 33-2003 RELATIF AU MODE DE CALCUL POUR L'IMPOSITION DE LA COMPENSATION ANNUELLE ET L'USAGE DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT EN LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN"

Que tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements au bureau de la municipalité au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que lesdits règlements numéros 185-2018 et 186-2018 entreront en vigueur conformément à la Loi

Donné à Lac-Etchemin, ce 7^e jour de novembre 2018.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA